



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

DATE D'APPROBATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 11 juin 25

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :	ÉTABLISSEMENT : ☒ PRIMAIRE ☐ SECONDAIRE ☐ FORMATION PROFESSIONNELLE ☐ FORMATION GÉNÉRALE AUX ADULTES	DATE :	NOMBRE D'ÉLÈVES :			NOM DE LA DIRECTION :
			78			Martin Thériault
			FILLES :	GARÇONS :	AUTRES :	PERSONNE CHARGÉE DE COORDONNER L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :
			32	46		Martin Thériault Alexia Dumas-Chaput

OBJECTIF :

Ce plan s'inscrit dans la poursuite des objectifs du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) à l'orientation 3 : Assurer un milieu de vie sain, stimulant et sécuritaire pour les élèves.

NOM DES PERSONNES FAISANT PARTIE DE L'ÉQUIPE DE TRAVAIL :

Martin Thériault et Alexia Dumas-Chaput

NOTRE SITUATION

NOS FORCES :

- Implication et engagement du personnel dans la résolution des conflits, la création des zones de jeux (selon les besoins).
- Collaboration et implication des parents et du milieu.
- Empathie des élèves envers les autres, qui s’explique par le fait que l’école est petite et que tous les élèves se côtoient de façon intime au quotidien.
- Stabilité de l’équipe-école depuis quelques années qui amène une constance et une cohérence dans les interventions.
- 89% des élèves affirment se sentir bien dans l’école, que leur enseignante est présente, qu’ils ont des amis et du plaisir. Sondage année 2024-2025.

NOS PRIORITÉS D’ACTION :

- Outiller les élèves face aux situations d’intimidation et de violence, avoir des intervenants externes pour discuter de l’intimidation.
- Prendre en charge rapidement les situations nommées qui s’apparentent à de l’intimidation.
- Informer et accompagner le personnel pour lutter contre l’intimidation et de la violence à caractères sexuels.
- Faire un suivi avec les élèves impliqués dans une situation d’intimidation (intimidateur/victime)
- Informer et outiller les parents concernant l’intimidation et la violence (Protocol d’intervention).
- Maintenir la communication entre les différents intervenants de l’école.

- Accompagnement et suivis individuels des élèves rencontrant des difficultés ou des problématiques conflictuelles par TES et/ou la professionnelle de l'école.
- Sensibilisation dans les classes par la professionnelle de l'école pour discuter des différentes formes d'intimidation, du rôle des témoins et comment la prévenir.
- Abonnement de l'école au programme Moozoom qui propose une approche afin de développer l'apprentissage socio émotionnel.
- Participation aux ateliers de Bulle et Balluchon qui agit en prévention de toute forme de violence contre les enfants (aux 2 ans).
- Formation à tous les membres du personnel concernant les violences à caractère sexuel.
- Animation du programme Gang de choix par la professionnelle de l'école.

- Accompagnement des élèves dans leur démarche de résolution des conflits (récréations guidées, jeux collectifs, ateliers de discussion).
- Définir des zones de vulnérabilité sur la cour de récréation et trouver des moyens pour y diminuer les risques de situations d'intimidation (surveillance stratégique, déplacement des adultes, plan de surveillance, etc.).
- Poursuivre la mise en place d'interventions sur la cour de récréation.
- Support de la professionnelle de l'école pour fournir des outils aux élèves présentant des difficultés particulières.
- Sondage annuel afin de prendre conscience du sentiment de bien-être chez les élèves de 4^e à 6^e année.

VOICI LES MOYENS QUE NOUS PRENONS POUR TRAVAILLER EN ÉQUIPE AVEC LES PARENTS :

- Transmettre les documents en lien avec l'intimidation et la violence à l'école (rendre disponible le protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence).
- Appels fréquents et bonne communication maintenue auprès des parents d'élèves présentant des fragilités ou des problématiques au niveau de la violence ou de l'intimidation (autant les intimidés que les intimidateurs, s'il y a lieu).
- Faire parvenir aux parents le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école.

De plus, nous avons un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence, merci d'en prendre connaissance.

Vous y retrouverez :

- Quoi faire pour signaler un acte d'intimidation ou de violence ou pour formuler une plainte.
- Les actions qui pourront être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne.
- De quelle manière nous assurons la confidentialité des signalements ou plaintes.
- Le soutien que nous pouvons offrir à la victime, l'auteur ou témoin d'un acte.
- Les sanctions qui pourraient s'appliquer.
- Le suivi qui sera donné aux signalements.
- Les rôles de chacun pour lutter contre l'intimidation et la violence.